



# La revue scientifique francophone des fourrages et des prairies !

## Une revue trimestrielle pour être à la page sur les fourrages :

Chaque trimestre, des techniciens, chercheurs, ingénieurs, enseignants... vous présentent les résultats de leurs travaux concernant les prairies, les cultures fourragères et les systèmes d'élevage d'herbivores. La revue publie des articles scientifiques ou de synthèse, des notes techniques, des témoignages.

## Des numéros thématiques sur des sujets d'actualité :

« Produire des fourrages en Outre-mer » (2022)

« Fourrages et pastoralisme » (2021)

« Prairie et fourrages 2.0 » (2021)

## Plus de 2000 articles en ligne :

En vous abonnant à Fourrages, vous bénéficiez de l'accès aux articles les plus récents sur le site internet de l'AFPF ([www.afpf-asso.fr](http://www.afpf-asso.fr)).

Vous recevez également les 4 numéros de l'année sous format papier.



## N'hésitez pas, abonnez-vous à Fourrages pour l'année 2022 !

Nom et prénom :

Organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

Adresse mail :

**Je m'abonne** à la revue FOURRAGES pour l'année 2022 en *tout numérique* au tarif de **90€ TTC** (je ne recevrai pas de numéros papier de Fourrages)

**Je m'abonne** à la revue FOURRAGES pour l'année 2022 (papier+ numérique)

120 € TTC (France)

128 € TTC (Hors France)

**Je m'abonne** pour la première fois, à la revue FOURRAGES (papier + numérique) au tarif réduit de :

105 € TTC (France)

120 € TTC (Hors France)

Je soutiens les actions de l'AFPF, **j'adhère en 2022 à l'association pour 61 € TTC** (j'aurai le droit d'accès à du contenu exclusif en ligne et aux présentations des interventions des Journées de Printemps de toutes les éditions).

Si l'adresse de facturation diffère de l'adresse de livraison, merci de la préciser ici :

.....  
.....

Fait à :

Le :

Signature :

Vous recevrez une facture vous indiquant les conditions de paiement.

Bulletin à envoyer à : AFPF – 149 rue de Bercy – 75595 Paris cedex 12 – [contact@afpf-asso.fr](mailto:contact@afpf-asso.fr)